https://www.elcorreo.eu.org/L-espace-urbain-objet-de-la-revolution-cybernetiqueQuel-espace-pour-l-e-citoyen

Dossier : « Plateformes, surveillance et postpolitique dans la cybersociété. »L'ESPACE URBAIN OBJET DE LA REVOLUTION CYBERNETIQUE

Date de mise en ligne : lundi 24 août 2026

- Cybersocieté -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Notre intention sera ici de proposer un thème de recherche dans le domaine des sciences politiques et, plus encore, de la sociologie politique, en interrogeant le concept de ville intelligente ou « *smart city* » [1].Nous proposons une approche méthodologique de ce que représente cette transformation de l'espace urbain dans le cadre de la révolution cybernétique.

Nous centrerons la réflexion sur la gouvernance globale de ce dispositif –au sens de Foucault– et dans l'articulation de cette nouvelle structure qui cherche à définir un système moderne de régulation sociale tant au niveau urbain que mondial, en prenant en compte que les villes représentent un espace territorial de socialisation qui, dans les 25/30 prochaines années, rassemblera plus de 75 % de la population mondiale.

Comment donc définir la « ville interactive »qui modifie déjà les liens politiques et sociaux, en formant un « écosystème » à l'intérieur duquel le citoyen doit s'intégrer dans un réseau institutionnel constamment soumis à des transformations technologiques ?

L'oligopole de la gouvernance pour un e-citoyen institué par les réseaux

Le néolibéralisme transforme le sujet construit pendant la révolution industrielle du XIXe siècle. Cette doctrine politique et économique situe le corps des individus dans un réseau, au travers de la e-santé, des objets connectés, de l'architecture de leurs espaces de résidence et de travail, des règles d'un urbanisme qui répond aux conditions requises d'un développement dit« durable », à la gestion des flux et des circulations.

Ainsi, la deuxième modernité parvient à structurer une nouvelle gouvernance pour l'e-citoyen. Cet individu numérique (ou digital), et par conséquent, identifié par des procédés d'authentification, constitue l'une des expressions structurales de l'atomisation que produit la nouvelle socialité, avec des pratiques et des politiques transmises par les technologies de l'information et de la communication qui se deviennent des vecteurs de redéfinition des facteurs de pouvoir et domination légitime dans la ville [2].

Il semble dès lors possible d'explorer les modes d'organisation sociale et politique à l'intérieur desquels les acteurs émergent avec des fonctions renouvelées : les uns produisent des normes, les autres les appliquent, configurent des espaces de connexion, produisent les ressources techniques, et, peut-être, les autres gèrent les intersections. Ils s'inscrivent à l'intérieur de champs sociaux et(ou) économiques et politiques spécifiques, dans le sens donné par Bourdieu. Et, peu à peu, ils s'éloignent de la constitution monopoliste de l'État comme entreprise qui devrait gérer la violence légitime (pour reprendre la définition de Max Weber [3]), structurant les espaces territoriaux où évoluent des oligopoles responsables de nouveaux travaux coercitifs.

Ces champs émergents sont des espaces dans lesquels les relations de pouvoir ne sont pas absentes, que celles-ci soient économiques, institutionnelles ou spécifiques à certains groupes formés par des interactions entre des institutions étatiques et des acteurs privés impliqués dans la création de bases de données. Exemples de cette « institutionnalité » basée sur de nouvelles modalités et de nouveaux types d'interactions : les *Titres Electroniques Sécurisés* (TES en français) de la France ou du Système d'Information Biométrique pour la Sécurité (SIBIOS géré par la Police fédérale Argentine) qui organisent les actes-processus d'identificationdes citoyens.

Comme le sociologue NiklasLuhmann l'a établi, à propos de ses modalités d'exercice du pouvoir, ce champ politico-social s'appuie sur desprocédures/process -dirions-nous aujourd'hui- de légitimation, basés sur des

réglementations spécifiques qui, comme les processus judiciaires, sont des « *systèmes ordonnés d'action*, saisissables empiriquement, régulés par des normes juridiques, mais aussi par l'usage social institutionnalisé qui en est fait et enfin par les attentes de comportement qui se créent dans chaque cas particulier. » [4].

L'espace urbain et ses transformations numériques : Qui définit la e-identité dans l'espace de la*smart city* -ville intelligente ?

Cette vision est concurrente avec notre réflexion sur la*smart city*comme centre d'une transformation des espaces urbains et territoriaux encadrée dans la révolution cybernétique. La tendance historique qui aujourd'hui se développe supporte des modifications « *haussmanniennes* » de la ville et de la gestion des identités d'une ampleurstructurelle équivalente à celle qui a eu lieu pendant la révolution industrielle du XIXe siècle, affectant fortement la définition idéale-typique de l'État de Weber.

Un instrument

La gouvernance de la Ville numérique (ou digitale) se trouve au centre des questions politico-sociales. Weber avait posé, comme forme idéale-typique de définition de l'État contemporain : « (...) *une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé* -la notion de territoire étant l'une de ses caractéristiques- *revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime.* » [5] L'émergence de la *smart city* met à l'épreuve cette définition de l'État ainsi que les processus sociaux-normatifs qui l'instituent.

Comme nous l'indiquions, certaines estimations montrent que plus de 75 % de la population mondiale sera socialisée dans des espaces urbains dans 30 ans, redéfinissant y compris les territoires des déserts numériques ou des populations nomades. Se pose ainsi une redéfinition « cybernétique » du territoire sur lequel est exercé le monopole de la violence légitime des acteurs sociaux chargés de l'appliquer et des groupes sociaux qui vont être ainsi contrôlés.

La définition du fait social se trouve également touchée et la question suivante émerge :
Quelle normativité(s) s'appliquer(ont) sur les territoires ? La ville interactive se transforme ainsi en espace expérimental, hors du contexte socio-historique de la révolution industrielle, insérée de plain-pied dans la révolution cybernétique, ouvrant la possibilité de réaliser une analyse comparative socio-historique de ces deux périodes, avec l'intention de déterminer des ruptures et des continuités.

L'hypercité-hyperville : un nouvel acteur territorial techniquement orienté

Ce qui se présente pour ces zones [A.L.], comme Franck Cormerais le remarque, c'est que l' « hyperville » devient l'espace instituant de la rencontre du territoire avec les données :

« L'hyperville se conçoit à travers la mise en œuvre d'un *système [6]* local où la relation aux données, c'est-à-dire aux traces-signes, opère une reconfiguration dans la redistribution spatiale et temporelle. Les effets dimensionnels de cette dynamique s'approchent autours de trois *procédures* génériques » : l'habitat (H1) qui comprend : la résidence, l'architecture, l'urbanisme ; l'habitude (H2) qui renvoie aux : manières de faire et aux modes d'existence ;

et l'habitacle (H3) qui résulte de l'interfaçage de H1 et H2. » [7]

Ce qui est établi, c'est que ces processus/procédés permettent d'aborder les modes d'existence dans l'environnement digital que l'hyperville organise : « *Le paradigme des traces, compris comme l'association du signe (signum) et de la donnée (data) autorise une nouvelle conception des politiques de la ville et des territoires* » [8]

Depuis cette perspective, l'espace urbain défini comme producteur de traces devient un vecteur structurant d'une « *une organisation étendue de traces dans le déploiement de la relation entre un système local entre les trois H* » [9]. Cela provoque des changements dans la disposition du « milieu de la vie. La rencontre entre l'hyperville et les données annonce la formation de nouveaux territoires (politiques, sociaux, psychiques) compris comme l'établissement de relations spécifiques entre le système local et les modes d'existence traités dans les trois processus génériques » [10].

Ce qui nous semble remarquable ici, en prenant en compte des éléments présentés dans le rapport français de l'Observatoire Smart City [11], c'est la permanence des notions de système et de territoire. La raison cybernétique est réellement dans une situation dynamique.

En effet, ce système montre une continuité, depuis son application dans les années 50, avec la redéfinition d'un espace dans lequel vont être réalisées les applications de blocs [12] de normativités qui redéfinissent de nouvelles structurations de relations systémiques politiques et sociales basées sur la circulation de l'information. Dans cet espace, s'ouvrela perspective de comprendre comment « à l'individu atomisé [13]s'oppose une individuation dont la poursuite se réalise dans unemétropolisation qui complète celle des individus (...) par une individuation psychique et collective ».

Il sera nécessaire donc de déterminer les éléments qui vont assurer la médiation des actes coercitifs, même non vécus ou mis en application comme coercitifs dans l' « hyperville/hiperciudad » [14].

La trace est une donnée

L'hypothèse est qu'avec la trace transformée en donnée, vont être articulés les *« inputs »* de certains acteurs institués, de telle manière que ceux-ci peuvent maintenir leur position dans le champ dans lequel ils évoluent, en structurant un espace public digital. L'approche politico-socialedevra déterminer la construction du lien entre l'acteur individuel, qui ne peut plus exister sans les providers qui gèrent les plateformes, les autres bases de gestion de l'information et l'écosystème dans lesquels ils évoluent tous et dans lequel les *providers* gèrent eux mêmes :

– L' ***Hard data*** qui s'exprime dans le domaine statistique et qui atteint sa fonction dans les sondages.
– Le ***Big data*** qui assure le croisement des données avec l'objectif d'établir des prévisions.
– Le ***Self data*** , l'identité, qui concerne les procédés d'élaboration d'un profil.
– L'**Open data** qui assure une liberté de circulation de l'information relative à une fonctionnalité de renouvellement et de réutilisation de l'information produite.

Cette gestion implique les conditions d'usage et les finalités poursuivies par les données, éléments sémantiquement passifs qui constituent, cependant, des productions fonctionnelles d'acteurs sociaux, les *outputs*, qui vont nourrir de cette façon d'autres *inputs* dans l'espace urbain.

Ainsi, la ville connectée doit être analysée comme l'articulation de champs structurés par *des softwares*, des éléments matériels qui peuvent déterminer jusqu'aux caractéristiques architectoniques de l'habitat c'est-à-dire la

Copyright © El Correo

dimension matérielle, existentielle dans laquelle est défini l'e-citoyen soumis à sa « condition digitale ».

Même si cette dimension existentielle n'était déjà pas« détachable » de ce qui paraîtrait à première vue comme la création d'un individu totalement autonome, la « *condition digitale* » - comme Comeraisl'avance - met l'accent sur la capacité internationale de contrôle qui est la prérogative des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et qui organise les principaux circuits mondiaux de communication et de contrôle.

Il est alors très difficile de déterminer précisément l'espace territorial sur lequel va s'exercer le monopole de la violence légitime. A moins que celui-ci soit planétaire ?

En principe cela démontre, au moins, que la redéfinition de la fonction idéale-typique de la définition de l'État est pertinente. Il permet l'objectivation des problèmes : la dimension transnationale de la gestion des données et sa fonction territoriale, comme l'a démontré, le cas récent de la privatisation de l'ARSAT argentine [15]

Une nouvelle forme de légitimité : la légitimité technique ?

Si on se fixe au niveau local, celui de la « ville intelligente », émerge un espace avec une nouvelle forme de légitimité qui évoque la définition du processus : la légitimité technique qui concerne, par exemple, la détection automatique d'un comportement anormal, ce qu'il maintient en vigueur et renouvelle le fameux dispositif de Foucault en s'inspirant du fonctionnement du ***Panopticon*** de Bentham : Qui est donc le gardien ? Et possiblement nous trouverions qu'il n'y a déjà plus de gardien dans la tour de contrôle central...

L'élément clef dans l'espace urbain est maintenant le *videocontrol*. Comme le détermine Bruno Villalba « c'est désormais à la vidéosurveillance, dans certains espaces sociaux, d'instaurer une nouvelle technique de décision. L'assimilation routinière de cet outil à une forme légitime de décision pose problème. Incontestablement, le développement de ces outils de contrôle participe à la reconstruction d'un espace politique en pleine mutation. » [16]

L'urbain se transforme en espace dans lequel, par voie de son processus, l'élément technique produit justement un processus nouveau de légitimation où sont consolidées de nouvelles formes de l'organisation de l'espace public : le *new public management* que redéfinit le modèle bureaucratique qui va structurer, à son tour, une partie du champ politique.

Et, dans ce cadre, une discipline spécifique est mise en application : la domination des procédés. Ainsi il sera consolidé :

« Le mouvement de fond de la rationalisation de l'administration, notamment des choix en matière de sécurité et des outils destinés à la promouvoir, passe nécessairement par une compréhension des conséquences de l'augmentation des procédures automatisées dans le fonctionnement de celle-ci. » [17]

Comme le signale Bruno Girard, après avoir étudié la transformation de la ville de Nice en« *Smart city/Safe city* » :

« cette surveillance ignore le hors-champ, délimite tout le champ du réel à sa seule vision. Intrusive et silencieuse, elle s'informe de nos comportements, sans nous informer en retour du caractère anormal de nos actions, comme pourrait le faire un agent de police. Sous le regard implacable de ces dispositifs, la norme ne se dit pas, elle a été incorporée dans l'algorithme lui-même que la loi n'a pas défini. C'est donc au prix d'une double réduction, prendre ce qui est filmé pour le tout du réel, et se fonder sur des flux sémiotisés, que la vidéoprotection croit pouvoir tenir la

réalité ». [18]

Une nouvelle configuration algorithmique de la sécurité fait apparaître de nouveaux acteurs de la cybersécurité. Comme nous avons pu le vérifier après la 4e Rencontre Parlementaire sur la Cybersécurité de 2016 à Paris, à laquelle des entreprises importantes de *profiling* comme d'Acxiom, Criteo [19] ou Microsoft, dont le représentant a ouvert lecolloque.

Conclusion

L'acteur central, l'État hérité de la révolution industrielle, n'est déjà plus en situation de monopole. Nous sommes loin de l'entreprise politique weberienne : les processus normatifs ne passent plus par l'approbation constitutionnellement prévue. D'où se gère donc le territoire ? La région ? La municipalité ? L'État national ? les formes de pouvoir, locaux, municipalités, provinces pourront elles s'autonomiser à nouveau ? Les caudillos resurgiront-ils ?

Tous semblent définir les termes de leurs capacités de contrôle sur la base de nouveaux acteurs contractuels et concepteurs de l'acte social de la surveillance qui fixent aussi leurs conditions : le monopole s'est transformé en un champ dont les acteurs vont définir les modes d'expression de la citoyenneté. Quellessont possibilités de l'e-citoyen pour proposer ses propres projets à l'intérieur ce nouvel espace technologiquement déterminé ?

Gabriel Périès* pour **Cuadernos del CEL**

(Cet article fait partie du Dossier : « **Plate-formes, surveillance et postpolitique dans la cybersociété**. » **Cuadernos del CEL**. ANNÉE 3 - NUMÉRO 5)

Cuadernos del CEL, 2018, Vol. III, Nº 5. Págs. 46-54. ISSN : 2469-150X

(|**Note** : cette publication fera l'objet de développements et d'approfondissements dans le cadre d'un article publié dans un ouvrage dirigé par M. Armen Khatchatourov aux Editions ISTE, Paris, France, Aôut 2018.|)

* **Gabriel Périès**, Professeur (HDR), docteur en Science politique (Paris I Panthéon-Sorbonne). Enseignant-chercheur à l'Institut Mines-Télécom/ Télécom-Ecole de Management, il est rattaché au LASCO/CNRS Paris V-Descartes. Il collabore également avec le Groupe de Recherche Sécurité et Gouvernance / Toulouse I Capitole . Il est l'auteur de nombreux travaux sur les doctrines militaires contre-insurrectionnelles.). Il fait une partie en France du laboratoire LinX de l'Ecole Polytechnique et en Argentine du CEL de l'UNSAM)

Traduit de l'espagnol pour *El Correo de la Diaspora* par : Estelle et Carlos Debiasi

El Correo de la Diaspora. Paris, le 29 avril 2018.

Cette création par **http://www.elcorreo.eu.org** est mise à disposition selon les termes de la **licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported**. Basée sur une œuvre

de **www.elcorreo.eu.org**.

---

[1] Sur ce sujet on peut lireen espagnol une partie de notre présentation à l'Université Nationale de La Matanza, Argentine : Dr. Gabriel Périès, **Smart Cities** (08-08-17)

[2] Cfr. Caroline FAILLET, « **L'art de la guerre digitale. Survivre et dominer à l'ère du numérique** » (Préface Joël de Rosnay), de Paris, de Dunod, 2016

[3] Max WEBER, Economie et société, vol 1., Chapitre III, Paris, Plon, 1971, 313 et un siècle.

[4] Niklas LHUMANN, « *La légitimation par la procédure* », Pris, PUL / Editions du Cerf, 2001, 28. Il faut souligner que cet auteur a travaillé avec D. Easton, et se base, également, sur la théorie des systèmes.

[5] Max WEBER, « Le savant et le politique », Paris, Plon, 1959, 112-113.

[6] Nous soulignons en italiques.

[7] Franck CORMERAIS, « L'hyperville. Eléments pour un design territorial et digital », dans Marta SEVERO-Alberto ROMELE, *Trace numériques et territoires*, Paris, Presses des Mines, 2015, 163 (désormais : HED)

[8] HED, 163.

[9] HED, 164.

[10] HED, 164.

[11] Cfr. [**www.tactis.fr/content/.../tactis-observatoire-smart-city-smart-territoire-france-2016.pdf**

[12] Nous soulignons.

[13] HED, 164

[14] En français.

[15] Cfr. [**https://www.hughes.com**] ; et l'entretien d'Andrea Gentil « *l'Industrie satellitaire. Une question de souveraineté* », RevistaNoticias de 22/07/2017, 66-68.

[16] VILLALBA Bruno, « De la légitimité démocratique à la légitimité technique. Le comportement anormal défini par les dispositifs techniques », dans : Jean-Jacques LAVENUE-Bruno VILLALBA (eds), « Vidéo-surveillance et détection automatique des comportements anormaux. Enjeux techniques et politiques », France, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, 89.

[17] Idem.

[18] GIRARD Bruno, « Vidéosurveillance : l'image donnée », Communication et Organisation, [dans ligne] n Â° 46 (2014) 192.

[19] Acxiom et CriteoLabs ont assisté++ « Acxiom : Expert de la donnée, de l'analytique et des Marketing Services [**www.acxiom.fr**]« *Criteo Labs : As a global leader in personalised digital performance advertising, we rely extensively on the rampant creativity of our worldclass R&D teams in developing some of the coolest disruptive technologies around. Our meetups are dedicated to discussing (but not limited to) innovative technologies*

in Criteo Labs by our Engineers, Data-Scientists & Researchers. We also welcome everyone to share their experiences in the tech community with us ».